

## **Rapport oral du directeur de la CVA présenté à l'AG du 2 avril 2009**

2008 sous le signe de la PA 2011.

La mise en œuvre de la Politique agricole 2011 s'est achevée en 2008 par la mise en consultation au printemps passé du second paquet d'ordonnances.

Ces révisions d'ordonnances fédérales portent sur des aspects techniques et austères. Leur analyse exige un travail de bénédictin de la part des organisations professionnelles pour des résultats souvent décevants en regard de l'énergie et du temps consacrés à l'analyse et la formulation de contre-propositions étayées. Je mentionne quelques points saillants de la prise de position de la CVA

La CVA a dénoncé les réductions budgétaires préconisées par l'Office fédéral de l'agriculture. Ces réductions visaient à confisquer les 150 millions de francs supplémentaires inscrits par le Parlement dans le crédit-cadre quadriennal 2008-2011. Lors des débats parlementaires, les Chambres fédérales avaient clairement donné leur accord à un meilleur soutien financier des exploitations agricoles du pays par rapport à ce que proposait le Conseil fédéral. Six mois plus tard, l'Administration fédérale voulait, sous couvert d'économies, annuler la décision prise démocratiquement par les élus. Cet exemple démontre que rien n'est jamais acquis, même lorsque la plus haute autorité politique du pays s'est exprimée, et que la promotion des métiers de la terre exige une vigilance permanente de la part des organisations professionnelles.

Notre Chambre s'est opposée à la revendication, formulée par certains secteurs de production, de rehausser le seuil donnant accès aux paiements directs. Actuellement à 0,25 unité de main-d'œuvre standard (UMOS), la proposition voulait fixer le nouveau seuil à 0,4 UMOS. Pour le Valais, cela aurait signifié que 100 exploitations supplémentaires cultivant environ 200 hectares, principalement dans la viticulture, auraient été privées de paiements directs. L'Union suisse des paysans et Agora se sont aussi opposées à cette proposition.

La CVA a soutenu la proposition visant à réduire la part de la surface agricole à affecter aux surfaces de compensation écologique pour obtenir des paiements directs. Elle entendait réaffirmer la fonction nourricière de l'agriculture que les réformes successives de la politique agricole ont eu tendance à reléguer au second plan au cours de ces 20 dernières années.

En automne 2007, le président de la CVA était intervenu à Berne en sa qualité de Parlementaire pour que le droit fédéral ne crée pas la confusion chez les consommateurs entre les vins AOC et les Vins de pays ou Vins de table. La problématique est née du fait que la PA2011 a transféré des cantons à la Confédération les compétences en matière de Vins de pays et Vins de table. En conséquence, la législation valaisanne qui réserve l'utilisation des noms de cépages pour désigner exclusivement des vins AOC est remise en cause. Le Valais, qui commercialise ses vins AOC sous des noms de cépages, ne veut pas que des Vins de pays ou Vins de table, de qualité et de valorisation inférieures, usurpent la renommée des vins AOC en étant eux aussi vendus sous des noms de cépages. C'est un fait établi que le

consommateur ne perçoit pas spontanément, à la lecture de l'étiquette, de différence qualitative entre un Cornalin AOC Valais et un Cornalin Vin de pays romand.

En mai, l'OFAG a présenté un rapport qui faisait suite à la décision du Conseil fédéral d'examiner plus en détail les conséquences sur la désignation des vins engendrées par les nouvelles dispositions viticoles de la loi sur l'agriculture.

Le canton du Valais a été invité à faire part de sa détermination. La Chambre a collaboré à la rédaction de l'argumentaire valaisan. Le Valais a revendiqué que la liste des désignations traditionnelles citées dans l'Ordonnance fédérale sur le vin soient complétées de plusieurs désignations valaisannes. En outre, notre canton a demandé que les noms des cépages autochtones valaisans soient réservés à la désignation de vins AOC. Enfin, le Valais a proposé des restrictions quant à la mention de noms de cépages sur les Vins de pays et Vins de table. A l'exception de ce troisième point, les autres requêtes du Valais n'interféraient en rien dans la commercialisation des vins des autres régions de Suisse. La décision rendue par le Conseil fédéral sur avis de l'OFAG est une petite demi-victoire: les désignations traditionnelles valaisannes sont enregistrées dans l'Ordonnance sur le vin. Par contre, aucune protection n'est accordée aux noms des cépages.

L'attitude de l'OFAG dans le cas d'espèce est en contradiction flagrante avec la volonté du même office de protéger en Suisse et face à nos partenaires étrangers les appellations suisses des autres secteurs agroalimentaire, tel que le fromage. Il est regrettable que l'Office fédéral de l'agriculture ne s'engage pas davantage pour protéger nos appellations viticoles.

2008 et l'entrée en vigueur de la PA 2011

2008, c'est aussi pour les exploitations agricoles l'entrée en vigueur d'une partie des dispositions légales révisées dans le cadre de la PA 2011. A la lecture des chiffres fournis par le Service cantonal de l'agriculture, il apparaît que les modifications intervenues dans le système des paiements directs pénalisent nos exploitations valaisannes. La somme totale des paiements directs recule de 106 millions à 103 millions d francs, soit une baisse de 3,5 millions de francs due pour l'essentiel à la diminution de la contribution à la surface.

Mais l'agriculture valaisanne est une agriculture orientée sur l'économie de marché et elle génère de la valeur ajoutée. Le rendement brut du secteur agricole est en hausse de 15 millions de francs. Ceci équivaut à un taux de croissance annuelle de 4,4 %, supérieur au taux de croissance de l'agriculture suisse qui est de 2,6%. La viticulture contribue pour la majeure partie à la croissance. La valeur de la production du secteur fruits et légumes et du secteur production animale progresse également.

Le marché du lait d'industrie cause de graves soucis aux producteurs. Le marché, encore fortement demandeur en lait au premier semestre 2008, a subi une brusque baisse de la demande à l'instant où les exploitations avaient renforcé leurs capacités de production. Le marché du lait, totalement inélastique, n'a pas réussi à écouler les volumes de production supplémentaires malgré une chute sévère du prix à la production. Les stocks de beurre et de poudre de lait encombrant le marché de façon durable laissant craindre une prolongation de cette situation tant que les volumes de lait livré à l'industrie ne seront pas régulés afin de rééquilibrer l'offre et la demande.

La CVA collabore à travers Agora à la recherche d'une solution. La compétition médiatique à laquelle se sont livrés le pool laitier de la FPSL, d'une part, et l'Association Lait Suisse (ALS) des principaux transformateurs laitiers, d'autre part, a débouché sur une confrontation stérile entre les partenaires du marché. La CVA, d'entente avec les autres chambres d'agriculture, propose la création d'une véritable interprofession pour le lait d'industrie réunissant, d'une part, les producteurs regroupés à travers la FPSL et, d'autre part, les entreprises industrielles de transformation. La démarche a été initiée lors d'une séance tenue en janvier dernier par les directeurs des chambres d'agriculture et Agora à laquelle participaient les responsables des principales fédérations laitières de Suisse occidentale. Le pilotage a été repris ensuite par l'USP qui s'investit pour mettre en place une interprofession apte à gérer les volumes et le prix du lait d'industrie au plus tard dès le 1<sup>er</sup> mai 2009, date à laquelle de contingentement de la Confédération sera définitivement supprimé.

Il faut insister sur la nécessité de démarquer notre production de celle de nos collègues des autres cantons et de la concurrence étrangère, concurrence qui augmente et continuera d'augmenter à mesure de la libéralisation des échanges commerciaux.

Dans le secteur laitier, le Valais dispose d'un atout majeur par la protection acquise pour le Raclette du Valais AOC. Notre filière fromagère dispose de l'outil nécessaire pour se profiler sur les marchés avec un produit de haute qualité et de grande originalité. C'est fort de cette conviction que la Chambre s'est engagée pour mettre en place une interprofession crédible pour porter l'appellation Raclette du Valais. Le rôle de la Chambre a consisté à mettre autour d'une même table tous les opérateurs de la filière pour définir ensemble le profil de l'Interprofession. Mission accomplie puisque le 6 mars dernier, l'Interprofession du Raclette du Valais a été constituée. Elle est composée de 13 membres fondateurs qui représentent environ 95% de la production totale actuelle de fromage à raclette valaisan.

Les outils sont maintenant en place, aux femmes et aux hommes de ce secteur de s'engager pour promouvoir la qualité et les ventes de Raclette du Valais AOC au profit des producteurs de lait, des fromageries et des affineurs.

Mais pour moi le Raclette dépasse le simple cadre agricole. A travers la production laitière liée à la fabrication de fromages, c'est l'entretien de nos espaces de vie dans nos vallées et sur nos alpages qui est en jeu et dont profite très directement le tourisme. Promouvoir le Raclette du Valais, c'est une façon concrète de contribuer au développement touristique qui est un des piliers de l'économie de notre canton. Les responsabilités de l'IPR sont à la mesure de ces enjeux et je souhaite plein succès dans cette mission à son président, son comité et ses délégués.

2008 sous le signe de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône

2008, c'est aussi la mise en consultation du plan d'aménagement de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône. La Chambre s'est immergée dans les méandres de ce dossier hautement technique qui touche très directement l'agriculture. La solution retenue par la direction des travaux consiste à élargir le lit du Rhône de Brigue au Léman de 80% en moyenne. Dans les villes, aucun élargissement n'est prévu alors que les élargissements varient entre 60% et 400% en dehors des agglomérations. Il en résulte une perte de 870 hectares, dont 400 hectares de terres cultivées dans la plaine du Rhône pour créer des biotopes et donner plus de place au lit du fleuve.

La Chambre constate que ce projet n'est pas exclusivement motivé par des raisons sécuritaires. Prioritairement, ce projet vise la renaturation de la plaine. Pourquoi ? Il faut savoir que les coûts prévisionnels du projet de 3<sup>ème</sup> correction s'élèvent à plus de 2 milliards et demi de francs. Le canton n'a pas les ressources financières pour réaliser ce projet sans le cofinancement de la Confédération. La Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau conditionne l'engagement financier de la Confédération à la renaturation des cours d'eau. Ce sont donc des considérations budgétaires qui contraignent le canton à se plier à ces exigences écologiques.

Par renaturation, la 3<sup>ème</sup> correction entend redonner au Rhône l'aspect qu'il avait avant la première correction faite au 19<sup>ème</sup> siècle. En élargissant, les ingénieurs espèrent que le Rhône retrouvera un tracé en tresses, favorable à la diversification de la faune et de la flore.

Au-delà des basses considérations financières, ce projet pose une question de choix à la société valaisanne. A quoi veut-elle consacrer les terres de la plaine du Rhône ?

C'est à l'aune de cette interrogation que la CVA a examiné la vision écologique préconisée par la direction du R3. Or, les experts mandatés par le canton mettent en doute la faisabilité de cette vision. D'abord, les experts prédisent que le Rhône ne retrouvera pas un parcours en tresses, même si son lit est élargi. Ensuite, ces experts démontrent que la revitalisation de la faune piscicole du Rhône est impossible. Les eaux du Rhône sont naturellement chargées en sédiments, elles sont troubles et elles ne laissent pas suffisamment passer de lumière dans le fond du lit pour le développement du plancton, base de la chaîne alimentaire des poissons. Le turbinage des eaux des barrages amplifie le phénomène. De plus, les barrages au fil du Rhône empêchent la remontée des poissons depuis le Léman. Le rapport d'impact est formel : la renaturation prônée par la direction du R3 dans la variante d'élargissement ne se réalisera pas !

La Chambre appelle donc le canton à réexaminer les variantes et à choisir une solution sécuritaire moins gourmande en terres cultivables. Le maintien d'un fort potentiel de production alimentaire est notre devoir vis-à-vis des générations futures. L'augmentation continue de la population de notre planète exige de préserver les terres cultivables, y compris en Valais.

A cet égard, la CVA revendique la pleine et entière compensation des pertes de surfaces d'assolement (SDA) induites par la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône. La direction du projet esquive cet aspect en déclarant vouloir négocier avec la Confédération pour réduire le quota de SDA attribué à notre canton. La variante d'élargissement biffe d'un trait de plume 382 hectares de terre nourricière. Ce n'est pas acceptable et ce n'est pas accepté par les milieux agricoles, ni par l'Administration fédérale. Raison supplémentaire de trouver une variante moins gourmande en terres agricoles.

2008 sous le signe des négociations internationales

La décision du Conseil fédéral d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange agricole entre la Suisse et l'Union européenne est un des faits marquants de l'actualité agricole de l'exercice 2008.

Le comité de la Chambre s'oppose à l'ALEA. Il n'est pas dans l'intérêt général des agriculteurs de ce pays. Dans les conditions actuelles, le secteur des fruits et légumes serait clairement désavantagé par rapport à la concurrence européenne. Je salue ici la proposition faite par le Conseil d'Etat valaisan à Mme la Conseillère fédérale Leuthard d'exclure le secteur fruits et légumes de la portée d'un éventuel ALEA. La Chambre demeure d'avis que le chemin du rapprochement avec l'UE reste, pour l'agriculture comme pour les autres secteurs économiques, celui de la voie bilatérale. En matière agricole, la voie bilatérale permet de libéraliser les échanges dans des secteurs où les conditions de production suisses sont déjà proches de celles prévalant dans l'UE.

Mais il n'y a que l'ALEA qui menace sérieusement l'avenir de l'agriculture suisse : les négociations de l'OMC, pour silencieuses qu'elles soient aujourd'hui, se poursuivent néanmoins. Et les conséquences économiques du protocole d'accord tel que négocié en juillet 2008 seront catastrophiques pour notre canton également. Les négociations ont certes encore échoué en juillet 2008 suite au veto de l'Inde qui voulait améliorer la clause de sauvegarde pour l'agriculture des pays en voie de développement. Mais, l'Inde a aussitôt ajouté qu'elle souhaitait que les discussions redémarrent sur la base du compromis acquis l'été passé. Dans la tempête économique soulevée par la crise financière, nous pouvons craindre que les gouvernements cherchent à conclure à tout prix le cycle de Doha.

Le Conseil fédéral prévoit des mesures d'accompagnement pour atténuer les dommages causés soit par un accord à l'OMC, soit par un ALEA, soit par la conjonction des deux négociations. Ni la CVA, ni le Valais n'ont de représentant dans le groupe de travail mis en place par l'OFAG pour préparer ces mesures. C'est au travers de l'USP et d'Agora que circule l'information et que le Valais a pu proposer des soutiens spécifiques pour notre agriculture. Ce fait appuie l'utilité de nos organisations faîtières pour relayer nos points de vue jusqu'à l'administration fédérale.

La seule vraie réponse que peut donner l'agriculture et les exploitations, c'est l'optimisation permanente des structures pour maîtriser les coûts et le développement constant de nos avantages comparatifs. Inlassablement s'adapter, telle est la règle d'or de tout secteur économique.

L'agriculture valaisanne bénéficie d'un fort soutien des pouvoirs publics qui donnent souvent une impulsion déterminante aux exploitations qui veulent se restructurer. Le second programme de reconversion du verger élaboré tambour battant par le Service cantonal de l'agriculture et accepté à l'unanimité du Grand Conseil en session de février n'est que le dernier exemple de cet appui réitéré du canton. Beaucoup nous envient : tous les agriculteurs de Suisse ne connaissent pas pareil appui de leurs autorités.

## Remerciements

Je remercie le Grand Conseil et le Conseil d'Etat par son Président M. Jean-Michel Cina pour les marques de confiance qu'ils accordent aux divers secteurs de production, pour l'écoute qu'ils ont aux doléances de notre secteur et pour le pragmatisme qui empreint les solutions retenues.

J'en profite pour adresser un merci particulier à M. Dayer, Chef du Service de l'Agriculture, à ses collaborateurs ainsi qu'aux différents Services de l'Etat.

Mes remerciements s'adressent également au Président de la Chambre, M. Jean-René Germanier, pour son engagement au Parlement en faveur de l'agriculture valaisanne et pour le réel soutien qu'il manifeste à l'accomplissement de nos différentes tâches. Ces remerciements valent également pour les membres du comité qui contribuent activement au fonctionnement de la Chambre.

J'exprime enfin ma reconnaissance aux collaboratrices et collaborateurs de la CVA qui s'investissent dans leurs activités au profit de l'agriculture du Valais.

Je vous remercie de votre patiente attention.

Pierre-Yves Felley, directeur CVA – 2 avril 2009